

Association Maison Familiale Rurale

Siège social : 265, Grande Rue
88600 GUGNÉCOURT

SIRET : 388 628 943 00010

RAPPORTS
du COMMISSAIRE aux COMPTES

Exercice clos le 31 août 2017

Association Maison Familiale Rurale

Siège social : 265, Grande Rue
88600 GUGNÉCOURT

SIRET : 388 628 943 00010

RAPPORT du COMMISSAIRE aux COMPTES ***sur les COMPTES ANNUELS*** ***Exercice clos le 31 août 2017***

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Maison Familiale et Rurale relatifs à l'exercice clos le 31/08/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/09/2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activités du Trésorier et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

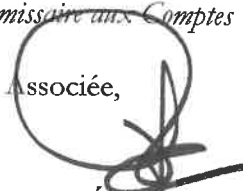
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Villers-Lès-Nancy, le 12 janvier 2018

EXPERTIS Partenaires & Associés

Commissaire aux Comptes

Une Associée,



Isabelle MÉTAIS

Commissaire aux Comptes

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN - ACTIF

Du 01/09/2016 au 31/08/2017

ACTIF	Exercice du		Variation N / N-1 en valeur	en %
	01/09/16 au 31/08/17	01/09/15 au 31/08/16		
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	804,41	1 078,71	-274,30	-25,43
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	122,03	352,03	-230,00	-65,34
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	21 364,44	23 812,83	-2 448,39	-10,28
Constructions	455 415,33	501 969,41	-46 554,08	-9,27
Installations techniques, matériels	4 798,83	4 227,96	570,87	13,50
Autres immobilisations corporelles	13 808,39	15 808,25	-1 999,86	-12,65
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours	1 092,36	2 508,06	-1 415,70	-56,45
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations	6 796,50	6 697,50	99,00	1,48
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	400,00	400,00		
Comptes de liaison				
TOTAL (I)	504 602,29	556 854,75	-52 252,46	-9,38
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	9 076,52	6 956,30	2 120,22	30,48
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevables et comptes rattachés	6 997,81	8 220,52	-1 222,71	-14,87
Autres	104 222,64	199 594,53	-95 371,89	-47,78
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	156 061,01	28 957,61	127 103,40	438,93
Charges constatées d'avance (3)				
Charges constatées d'avance	121 004,98	152 821,54	-31 816,56	-20,82
Autres dettes	21 629,00	20 647,00	982,00	4,76
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance	418 991,96	417 197,50	1 794,46	0,43
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	923 594,25	974 052,25	-50 458,00	-5,18
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				

BILAN - PASSIF

Du 01/09/2016 au 31/08/2017

PASSIF	Exercice du		Variation N / N-1 en valeur	en %
	01/09/16 au 31/08/17	01/09/15 au 31/08/16		
FONDS ASSOCIATIVES				
Fonds propres				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise	61 432,93	67 359,66	-5 926,73	-8,80
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	8 791,68	-5 926,73	14 718,41	248,34
Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de repris				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelable	4 366,81	6 416,56	-2 049,75	-31,9
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Comptes de liaison				
TOTAL (I)	74 591,42	67 849,49	6 741,93	9,94
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Fonds dédiés				
Sur subventions de fonctionnement				
Sur autres ressources				
DETTES (1)				
Dettes financières				
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	579 486,58	631 401,04	-51 914,46	-8,22
Emprunts et dettes financières divers (3)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 533,00	2 497,00	-964,00	-38,61
Dettes fiscales et sociales	48 997,93	42 563,76	6 434,17	15,12
Redevables créditeurs	120 583,67	103 244,23	17 339,44	16,79
Dettes diverses	45 707,19	50 633,58	-4 926,39	-9,73
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	48 284,46	6 840,22	41 444,24	603,85
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance	4 410,00	17 633,00	-13 223,00	-74,99
Ecart de conversion passif				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	849 002,83	906 202,76	-57 199,93	-6,31
(1) Dont à plus d'un an				
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	923 594,25	974 052,25	-50 458,00	-5,18
(1) Dont à plus d'un an				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont emprunts participatifs				

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/09/2016 au 31/08/2017

	Du 01/09/16 au 31/08/17	Du 01/09/15 au 31/08/16	Variation N / N-1 en valeur	N / N-1 en %
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)				
Ventes de marchandises	660 008,23	607 051,11	52 957,12	8,72
Production vendue (biens et services)				
Production stockée	2 517,96	5 472,03	-2 954,07	-53,98
Production immobilisée	791 693,18	751 549,32	40 143,86	5,34
Subventions d'exploitation	61 440,08	60 542,00	898,08	1,48
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	2 328,00	2 209,00	119,00	5,39
Cotisations	1 472,54	2 001,55	-529,01	-26,43
Autres produits (hors cotisations)	1 519 459,99	1 428 825,01	90 634,98	6,34
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)				
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achat de marchandises	121 226,80	111 716,06	9 510,74	8,51
Variation de stock de marchandises	-1 850,98	2 590,97	-4 441,95	-171,44
Achat de matières premières et fournitures	43 906,54	38 767,92	5 138,62	13,25
Achats d'autres approvisionnements	-269,24	-705,97	436,73	61,86
Variation de stock d'approvisionnements	235 607,65	213 738,08	21 869,57	10,23
Autres achats et charges externes *	19 039,62	17 444,99	1 594,63	9,14
Impôts, taxes et versements assimilés	753 891,78	720 286,67	33 605,11	4,67
Salaires et traitements	319 427,86	306 556,38	12 871,48	4,20
Charges sociales	62 392,89	63 318,97	-926,08	-1,46
Dotations aux amortissements et dépréciations	18 203,70	10 896,28	7 307,42	67,06
sur immobilisations : dotations aux amortissements				
sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions	9 374,96	5 201,60	4 173,36	80,23
Subventions accordées par l'association	1 580 951,58	1 489 811,95	91 139,63	6,12
Autres charges	-61 491,59	-60 986,94	-504,65	-0,83
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)				
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)				
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		470,82	-139,14	-29,55
Autres intérêts et produits assimilés	331,68			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	331,68	470,82	-139,14	-29,55
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés		25 371,34	-1 442,97	-5,69
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		25 371,34	-1 442,97	-5,69
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)		-24 900,52	1 303,83	5,24
PRODUITS EXCEPTIONNELS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/09/2016 au 31/08/2017

	Du 01/09/16 au 31/08/17	Du 01/09/15 au 31/08/16	Variation N / N-1 en valeur	N / N-1 en %
Sur opérations de gestion	42 777,31	21 213,58	21 563,73	101,65
Sur opérations en capital	4 131,75	4 450,35	-318,60	-7,16
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	62 257,95	59 023,70	3 234,25	5,48
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	109 167,01	84 687,63	24 479,38	28,91
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	14 408,29	2 715,94	11 692,35	430,51
Sur opérations en capital	878,76	1 135,72	-256,96	-22,63
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		875,24	-875,24	-100,00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	15 287,05	4 726,90	10 560,15	223,41
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	93 879,96	79 960,73	13 919,23	17,41
Impôt sur les bénéfices				
SOLDE INTERMÉDIAIRE	8 791,68	-5 926,73	14 718,41	248,34
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS				
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFRÉTES				
TOTAL DES PRODUITS	1 628 958,68	1 513 983,46	114 975,22	7,59
TOTAL DES CHARGES	1 620 167,00	1 519 910,19	100 256,81	6,60
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	8 791,68	-5 926,73	14 718,41	248,34
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
CHARGES				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Personnel bénévole				
TOTAL PRODUITS				
TOTAL CHARGES				
TOTAL	8 791,68	-5 926,73	14 718,41	248,34

* Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier
Redevances de crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de